
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

28 JUIN 2016

27ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS

ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE - FASCICULE 1ER(1)

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DES MÉDIAS

PAR **MME JOËLLE KAPOMPOLÉ.**

(1) Voir Doc. n°251 (2015-2016) n°1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes	3
2	Réponse de M. le ministre Marcourt à la Cour des comptes	4
3	Discussion	4

MESDAMES ET MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias a examiné, au cours de sa réunion du 28 juin 2016(2), le 27^{ème} Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française - Fascicule 1er, partim pour ce qui concerne les compétences de la commission.

1 Exposé de M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes

M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes, présente une synthèse des remarques formulées lors des contrôles effectués, en 2015, à l'agence pour l'évaluation de l'enseignement supérieur, au centre hospitalier universitaire de Liège, à Wallonie-Bruxelles international ainsi que l'examen du nouveau cadre budgétaire et comptable des hautes écoles organisées par la Communauté française.

Le représentant de la Cour des comptes expose que l'agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur est un service administratif à comptabilité autonome. Le contrôle des comptes 2013 a principalement porté sur le suivi des remarques formulées dans le cadre du contrôle des comptes 2008 à 2011 et synthétisées dans le 25^e Cahier d'observations de la Cour.

La Cour a constaté que si l'Agence a remédié à certaines remarques formulées lors du contrôle précédent, des problèmes restent en suspens, et notamment :

- l'absence de base décrétable pour le financement des frais de fonctionnement par la dotation ;
- et l'insuffisance du contrôle interne à l'égard des dépenses de fonctionnement.

Le Centre hospitalier universitaire de Liège est un organisme d'intérêt de public de catégorie B assujéti à la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes publics dont le système comptable est organisé en vertu de la réglementation sur la comptabilité des hôpitaux.

Le contrôle des comptes 2007 à 2013 de cette organisme appelle les commentaires suivants :

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Dufrane, Mme Kapompolé, M. Martin, Mme Moureaux, M. Onkelinx (Président), M. Prévot, Mme Bertieaux, M. Destrebecq, M. Dister, Mme Dock, M. Gardier, Mme Lecomte, M. Maroy, M. Drèze, Mme Waroux (en remplacement de Mme Moinnet)

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Brogniez, M. De Bock, M. Doulkeridis, M. Henry, Mme Persoons : membres du Parlement
 M. Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias
 M. Crépin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt
 M. George, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt
 M. Benzarour, représentant de la Cour des comptes
 Mme Fripiat, représentante de la Cour des comptes
 Mme Gilman, collaboratrice du groupe PS
 Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS
 Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR
 M. Jammaers, collaborateur du groupe MR
 Mme Dehin, collaboratrice du groupe cdH

- au niveau de ses règles d'évaluation, le CHU ne respecte scrupuleusement les seuils d'activation concernant les immobilisations corporelles ;

- le non respect du principe de spécialité comptable pour la comptabilisation de certaines provisions pour risques et charges au bilan ;

- l'absence des procédures pour l'inventaire des biens meubles ;

- des lacunes dans le respect de la législation sur les marchés publics ;

- l'analyse de ratios financiers révèle une situation financière confortable.

Wallonie-Bruxelles international est un organisme d'intérêt de public de catégorie A assujéti à la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes publics créé en vertu d'un accord de coopération le 20 mars 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Le contrôle des comptes 2011 et 2012 de cet organisme appelle par ailleurs les commentaires suivants :

- les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne n'ont toujours pas pris les arrêtés de transferts concernant les droits et obligations du Commissariat général aux relations internationales et l'ex-direction des relations internationales vers Wallonie-Bruxelles internationale. Il en va de même pour la répartition des frais conjoints et la mise en œuvre des compétences de ces deux gouvernements ;

- l'absence de consolidation des comptes du bureau international de la jeunesse aux comptes annuels de Wallonie-Bruxelles international ;

- des faiblesses dans la gestion des inventaires ;

- le maintien de créances irrécouvrables à l'actif du bilan ;

- des faiblesses dans le contrôle interne des cycles des achats et des justifications des subsides octroyés par le WBI ;

- des lacunes dans le respect de la législation sur les marchés publics.

Les hautes écoles organisées par la Commu-

nauté française sont des services administratifs à comptabilité autonome. La Cour a évalué le nouveau cadre budgétaire et comptable mis en œuvre dès 2014 par 4 des 6 hautes écoles en vertu de l'arrêté du 23 janvier 2014. Cet arrêté exécute le titre 10 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française. En outre, le respect de la législation sur les marchés publics par ces institutions a été examiné.

Il ressort, de l'examen de l'arrêté et de la mise en œuvre de la réforme, des manquements et des incohérences *notamment en ce qui concerne les modèles de tableaux d'exécution du budget et de la situation de la trésorerie, joints en annexe de l'arrêté.*

Les budgets 2015 de ces hautes écoles méconnaissent la réglementation.

Enfin, des lacunes dans le respect de la législation sur les marchés publics ont été constatées.

2 Réponse de M. le ministre Marcourt à la Cour des comptes

M. le ministre Marcourt remercie la Cour pour son rapport.

Pour ce qui concerne la reddition des comptes des Universités et des Hautes Écoles, comme la Cour l'indique, nous avons fourni un effort important pour rattraper le retard. C'est particulièrement vrai pour les Universités. Pour les Hautes Écoles, le travail est en cours, et nous devrions également progressivement rattraper ce retard.

En ce qui concerne le contrôle des comptes de l'AEQES (Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur), le ministre constate d'abord avec satisfaction que l'Agence a apporté des améliorations significatives par rapport au précédent contrôle de la Cour, notamment sur les processus de contrôle des dépenses.

Par ailleurs, comme l'a signalé l'Agence, la mise en place d'un nouveau logiciel comptable devrait permettre d'améliorer encore sa gestion.

Concernant les aspects de soutenabilité des dépenses de l'Agence, une réflexion est en cours afin de garantir la continuité des activités de l'Agence. Cependant, comme la Cour l'indique, il n'y aura pas de problèmes à court terme puisque les réserves financières de l'Agence sont importantes.

Pour le contrôle des comptes du CHU de Liège, il faut tout d'abord saluer la bonne gestion reconnue par la Cour. L'analyse très technique, notamment sur le respect des marchés publics, tend à montrer que, là aussi, l'amélioration du respect de la loi est constante. La volonté du CHU de mettre en place d'un service spécialisé dans les marchés publics démontre également un professionnalisme

qui doit être salué.

Enfin, concernant le respect du nouveau cadre budgétaire et comptable par les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un groupe de travail s'attache à sa mise en œuvre et a collaboré avec la Cour pour établir les améliorations qui doivent encore être apportées. En ce qui concerne les marchés publics, comme dans la plupart des organismes, les Hautes Écoles améliorent continuellement leur respect des procédures.

3 Discussion

Au nom du groupe MR, M. Dister remercie le représentant de la Cour des comptes ainsi que M. le ministre Marcourt.

En ce qui concerne la reddition des comptes, le député salue l'effort significatif qui a été réalisé et plaide pour que l'ULG remplisse également ses obligations en la matière.

Quant au CHU de Liège, cet intervenant marque son accord sur la bonne tenue des comptes mais souhaiterait toutefois savoir si une réflexion sur le financement de cette institution serait actuellement en cours au niveau du Gouvernement. Ce commissaire estime que les montants des subventions octroyées devraient faire l'objet d'une analyse globale en vue d'envisager une révision, voire une réévaluation dans le futur.

Sur le contrôle interne des Hautes Ecoles, M. Dister aimerait obtenir plus de précisions sur les solutions structurelles existantes ou sur celles qui seront mises en place pour aider les établissements à remplir leurs obligations en matière de contrôle interne.

Réponse de M. le ministre Marcourt

S'agissant des Hautes Ecoles, M. le ministre Marcourt explique qu'un groupe de travail a été mis en place et précise que celui-ci travaille en collaboration avec la Cour des comptes.

Pour ce qui concerne le CHU de Liège, M. le ministre Marcourt rappelle que le problème majeur des entités fédérées est étroitement lié à l'application de la 6ème réforme de l'Etat et à la volonté du Gouvernement fédéral d'imputer des dotations négatives pour les hôpitaux. Pour M. le ministre, cette situation accroît donc la difficulté, tant de la Fédération (hôpitaux universitaires) que de la Région wallonne (hôpitaux généraux).

Pour M. le ministre, cette situation particulière pourrait même mettre en cause la capacité des hôpitaux universitaires de se maintenir à un niveau de qualité au niveau infrastructure immobilière.

Il précise que le soutien financier de la Fédération au CHU de Liège est extrêmement modéré (quelques millions d'euros par an), sur un budget

colossal et dont le financement est essentiellement fédéral

Pour terminer, M. le ministre Marcourt tient à saluer le travail et le professionnalisme des gestionnaires successifs qui ont fait passer cet hôpital d'un état de délabrement financier extrêmement important à un hôpital qui a, aujourd'hui, une capacité d'autofinancement.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La rapporteuse,

J. KAPOMPOLE

Le Président,

A. ONKELINX